MOTION RELATIVE AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT RH DE LA REFORME TERRITORIALE

Les organisations syndicales CGT-TEFP, FO-TEFP, SNUTEFE-FSU, SUD Travail Affaires Sociales, SYNTEF-CFDT, UNSA-ITEFA rappellent leurs demandes d'une prise en compte sérieuse des risques psychosociaux au sein du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Les organisations syndicales CGT-TEFP, FO-TEFP, SNUTEFE-FSU, SUD Travail Affaires Sociales, SYNTEF-CFDT, UNSA-ITEFA demandent à ce que toutes les expertises votées par les CHSCTR dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion des régions, conformément aux dispositions de l'article 55 du décret 82-453, soient réalisées. Elles exigent que soit réalisée l'évaluation des risques en respectant les préconisations imposant l'observation des situations de travail réel. Elles constatent que le document relatif aux risques liés à la réforme territoriale (tableau) est plus qu'incomplet.

Tant que ces expertises ne seront pas réalisées, tant que nous n'aurons pas une évaluation complètes des risques et au vu de l'insuffisance des documents remis relatifs au plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale, les membres du CHSCT M des organisations syndicales CGT-TEFP, FO-TEFP, SNUTEFE-FSU, SUD Travail Affaires Sociales, SYNTEF-CFDT, UNSA-ITEFA estiment qu'elles ne sont pas en mesure de rendre un avis éclairé sur ce plan et notamment sur l'adéquation entre ce plan et les risques.

Nous exigeons que le CHSCT M soit de nouveau réuni sur ce point pour donner un avis après réception des éléments susvisés.